



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 6.11.2007
COM(2007) 689 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT
EUROPÉEN**

**INSTRUMENT D'AIDE DE PRÉADHÉSION (IAP)
CADRE FINANCIER INDICATIF PLURIANNUEL POUR LA PÉRIODE 2009-2011**

COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN

INSTRUMENT D'AIDE DE PRÉADHÉSION (IAP) CADRE FINANCIER INDICATIF PLURIANNUEL POUR LA PÉRIODE 2009-2011

Introduction

Le cadre financier indicatif pluriannuel de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) sert à fournir des informations sur la ventilation indicative de l'enveloppe globale affectée à cet instrument, telle que proposée par la Commission conformément à l'article 5 du règlement (CE) n° 1085/2006 (règlement IAP). Il rattache au processus budgétaire le cadre politique défini dans le train de mesures sur l'élargissement. Les documents indicatifs de planification pluriannuelle établis pour chaque pays bénéficiaire et pour les programmes multibénéficiaires, sur la base desquels l'aide de préadhésion est fournie, tiennent compte de la ventilation indicative proposée dans le cadre financier indicatif pluriannuel.

Le cadre financier indicatif pluriannuel s'appuie sur un cycle de programmation triennal. Normalement, un cadre financier indicatif pluriannuel pour les années N, N+1 et N+2 sera présenté dans le courant du dernier trimestre de l'année N-2, dans le cadre du train de mesures sur l'élargissement. Il proposera une traduction en termes financiers des priorités politiques énoncées dans ce train de mesures, en tenant compte du cadre financier. Le premier cadre financier indicatif pluriannuel, couvrant la période 2008-2010 (et incluant les chiffres 2007), a été adopté le 8 novembre 2006. Ce deuxième cadre financier indicatif pluriannuel porte sur la période 2009-2011. Il précise l'affectation des fonds d'aide de préadhésion, par pays et par volet, au cours de cette période et donne une indication de l'enveloppe allouée aux programmes régionaux et horizontaux, ainsi que des montants affectés aux dépenses de soutien.

Les priorités politiques générales de préadhésion sont énoncées dans les partenariats pour l'adhésion et les partenariats européens, dans les rapports annuels de suivi et dans le document de stratégie pour l'élargissement, qui constituent le train de mesures sur l'élargissement présenté chaque année au Conseil et au Parlement européen.

Programmation financière stratégique

1. Répartition des fonds entre les différents pays

La base de départ pour calculer les dotations en 2007 était l'engagement pris par la Commission de faire en sorte qu'aucun pays bénéficiaire ne reçoive moins en 2007 qu'en 2006 et que la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie ne reçoivent pas moins que la moyenne annuelle des fonds qu'elles ont reçus entre 2004 et 2006. Il a ainsi été tenu compte du fait que les fonds pour ces pays ont été concentrés sur 2004.

Les données chiffrées pour la période à compter de 2008 ont été calculées sur la base de dotations par habitant, qui ont été citées par le passé comme un indicateur indirect des besoins et de l'impact. À l'intérieur de l'actuel cadre financier, les Balkans occidentaux doivent améliorer leur position par rapport à cet indicateur, en dépassant la moyenne de 23 EUR (aux prix de 2004) reçus par habitant au titre du programme CARDS sur la période 2004-2006. Le cadre financier indicatif pluriannuel 2008-2010 estime que l'ensemble des pays des Balkans occidentaux auront atteint ce stade d'ici 2010 au plus tard. Les chiffres pour les Balkans occidentaux en 2011 font état du maintien de ces niveaux pour chaque pays.

Pour les deux pays candidats que sont la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine, une dotation de plus de 30 EUR par habitant (aux prix de 2004) en 2008 est envisagée. Ce niveau est maintenu sur toute la période 2009-2011 pour la Croatie. Pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le financement calculé par habitant continue d'augmenter, afin de tenir compte du niveau minimum nécessaire pour renforcer au mieux les capacités administratives, quelle que soit la taille du pays.

En ce qui concerne la Turquie, compte tenu de la taille et de la capacité d'absorption du pays, les niveaux d'aide par habitant augmenteront progressivement sur la période 2007-2011.

Il a été tenu compte, au cours du processus d'affectation des fonds, des besoins et des capacités d'absorption de chaque pays.

2. Répartition entre les différents volets

Au moment de déterminer la ventilation des dotations entre les différents volets, il a été dûment tenu compte de l'état de préparation des systèmes de gestion décentralisée nécessaires à la mise en œuvre des volets III, IV et V dans les pays candidats actuels et de la nécessité de faire correspondre les financements au titre du volet II, portant sur la coopération transfrontalière avec les États membres, aux financements équivalents au titre du FEDER, pour la rubrique 1b.

Présentation des chiffres

Le tableau ci-après donne les chiffres évoqués ci-dessus en *prix courants* et en *euros*. Il indique les dotations par pays et par volet, ainsi que les montants alloués aux programmes régionaux et multi-pays, ainsi qu'aux dépenses de soutien. Conformément à la pratique actuelle, les fonds affectés au Kosovo¹ sont présentés séparément et feront l'objet d'un document indicatif de planification pluriannuelle distinct. Pour plus de commodité, les chiffres 2007 et 2008 sont inclus.

Dépenses de soutien

Cette enveloppe couvre les frais administratifs directement liés à la mise en œuvre de l'IAP. En 2007 et 2008, elle couvre aussi les frais administratifs liés à la suppression progressive des aides de préadhésion antérieures, notamment pour la Bulgarie et la Roumanie.

¹ Tel que défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies.

Dotation aux programmes régionaux et horizontaux

Le règlement IAP prévoit une coordination accrue entre donateurs, notamment avec les institutions financières internationales (IFI), afin d'optimiser l'influence des aides financières. L'actuel mécanisme de financement en matière d'efficacité énergétique sera étendu aux Balkans occidentaux. La coopération avec le Fonds européen pour l'Europe du Sud-Est continuera de promouvoir l'investissement privé (microentreprises et PME) et de nouvelles infrastructures seront mises en place, en collaboration avec la BEI et d'autres IFI, afin de promouvoir les investissements dans les transports, l'énergie, l'environnement et le secteur social. Un dispositif financier d'assistance à la société civile sera financé par les programmes régionaux et nationaux.

Le financement des administrations civiles transitoires se poursuivra en 2008, notamment pour la mission des Nations unies au Kosovo (MINUK) et l'Office du haut représentant (OHR) en Bosnie-et-Herzégovine.

**Cadre financier indicatif pluriannuel: ventilation de l'enveloppe 2009-2011 de
l'instrument d'aide de préadhésion en dotations par pays et par volet**

<i>Pays</i>	<i>Volet</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	2009	2010	2011
CROATIE	Aide à la transition et renforcement des institutions	49 611 775	45 374 274	45 601 430	39 483 458	39 959 128
	Coopération transfrontalière	9 688 225	14 725 726	15 898 570	16 216 542	16 540 872
	Développement régional	45 050 000	47 600 000	49 700 000	56 800 000	58 200 000
	Développement des ressources humaines	11 377 000	12 700 000	14 200 000	15 700 000	16 000 000
	Développement rural	25 500 000	25 600 000	25 800 000	26 000 000	26 500 000
	Total	141 227 000	146 000 000	151 200 000	154 200 000	157 200 000
ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE	Aide à la transition et renforcement des institutions	41 641 613	39 922 001	38 128 499	36 317 068	34 503 410
	Coopération transfrontalière	4 158 387	5 277 999	5 571 501	5 682 932	5 796 590
	Développement régional	7 400 000	12 300 000	20 800 000	29 400 000	35 000 000
	Développement des ressources humaines	3 200 000	6 000 000	7 100 000	8 400 000	9 400 000
	Développement rural	2 100 000	6 700 000	10 200 000	12 500 000	14 000 000
	Total	58 500 000	70 200 000	81 800 000	92 300 000	98 700 000

TURQUIE	Aide à la transition et renforcement des institutions	256 702 720	250 165 819	233 200 653	211 312 664	230 620 919
	Coopération transfrontalière	2 097 280	8 834 181	9 399 347	9 587 336	9 779 081
	Développement régional	167 500 000	173 800 000	182 700 000	238 100 000	291 400 000
	Développement des ressources humaines	50 200 000	52 900 000	55 600 000	63 400 000	77 600 000
	Développement rural	20 700 000	53 000 000	85 500 000	131 300 000	172 500 000
	Total	497 200 000	538 700 000	566 400 000	653 700 000	781 900 000
ALBANIE	Aide à la transition et renforcement des institutions	54 318 790	61 111 756	70 917 079	82 711 421	84 301 650
	Coopération transfrontalière	6 681 210	9 588 244	10 282 921	10 488 579	10 698 350
	Total	61 000 000	70 700 000	81 200 000	93 200 000	95 000 000
BOSNIE-ET-HERZÉGOVINE	Aide à la transition et renforcement des institutions	58 136 394	69 854 783	83 892 254	100 688 099	102 681 861
	Coopération transfrontalière	3 963 606	4 945 217	5 207 746	5 311 901	5 418 139
	Total	62 100 000	74 800 000	89 100 000	106 000 000	108 100 000
MONTÉNÉGRO	Aide à la transition et renforcement des institutions	27 490 504	28 112 552	28 632 179	29 238 823	29 843 599
	Coopération transfrontalière	3 909 496	4 487 448	4 667 821	4 761 177	4 856 401
	Total	31 400 000	32 600 000	33 300 000	34 000 000	34 700 000
SERBIE	Aide à la transition et renforcement des institutions	181 496 352	179 441 314	182 551 643	186 206 679	189 956 810
	Coopération transfrontalière	8 203 648	11 458 686	12 248 357	12 493 321	12 743 190
	Total	189 700 000	190 900 000	194 800 000	198 700 000	202 700 000

KOSOVO^{2 3}	Aide à la transition et renforcement des institutions	68 300 000	121 993 920	63 339 798	64 484 594	65 828 286
	Coopération transfrontalière	0	2 706 080	2 760 202	2 815 406	2 871 714
	Total	68 300 000	124 700 000	66 100 000	67 300 000	68 700 000
Total pour les programmes nationaux		1 109 427 000	1 248 600 000	1 263 900 000	1 399 400 000	1 547 000 000

Total pour les programmes nationaux	1 109 427 000	1 248 600 000	1 263 900 000	1 399 400 000	1 547 000 000
Programmes régionaux/horizontaux	108 980 000	140 700 000	160 000 000	157 700 000	160 800 000
FRAIS ADMINISTRATIFS	44 793 000	54 000 000	56 500 000	64 600 000	75 000 000
TOTAL GÉNÉRAL	1 263 200 000	1 433 300 000	1 480 400 000	1 621 700 000	1 782 800 000

Les chiffres sont exprimés en euros, en prix courants

²

Tel que défini par la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies.

³

Dans sa lettre rectificative n° 1 à l'avant-projet de budget pour l'exercice 2008, la Commission a proposé, dans le cadre d'une large mobilisation de nouveaux fonds en faveur de la stabilité et du développement du Kosovo, d'accroître de 60 Mio EUR l'enveloppe de l'IAP destinée au Kosovo en 2008. Il est tenu compte ici de cet accroissement dans la dotation 2008 pour le Kosovo.